



SERVICES PUBLICS

L'automne sera chaud

Retraites, politique salariale, effectifs, le Cartel intersyndical appelle le personnel de l'Etat et du secteur subventionné à se mobiliser pour défendre le service public.

Mobilisation • Face aux attaques du gouvernement sur les conditions de travail et les prestations à la population, le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné, dont le SIT est membre, appelle les travailleuses et travailleurs des services publics et parapublics à se mobiliser. Réuni en assemblée le 7 novembre, le personnel a adopté un plan

de mobilisation pour défendre ses retraites, une politique salariale juste et transparente, et obtenir des moyens supplémentaires pour répondre aux besoins de la population. Une nouvelle assemblée aura lieu le 28 novembre, laquelle se déterminera, sur un premier débrayage prévu le 4 décembre, si le Conseil d'Etat ne montre pas des signes tangibles d'ouverture à la négociation.

SE DONNER LES MOYENS DE LA NÉGOCIATION

Sur la question des retraites, cette négociation doit passer par le retrait du projet de loi du Conseil d'Etat sur la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) et le soutien de ce dernier au projet de loi de recapitalisation partielle déposé par Ensemble à gauche, le PS, les Verts et le MCG. Ce n'est qu'à ces conditions, page

blanche et délais réalistes d'examen et de discussions, que peuvent être menées les négociations que le Cartel appelle de ses vœux.

Car le projet de loi déposé par le Conseil d'Etat remet en cause drastiquement le système de prévoyance et le niveau des rentes des salarié-e-s affilié-e-s à la

> SUITE PAGE 4

RÉDUIRE LA DURÉE DU TRAVAIL

Et si le retour à quelques fondamentaux, telle la réduction de la durée du travail, était de nouveau au centre de nos luttes? Réflexions syndicales.

5

FAILLITES FRAUDULEUSES

Trois motions pour lutter contre les faillites en cascade ont été déposées au Parlement. Une opportunité de changer la donne d'un système si défavorable aux salarié-e-s?

6

DOSSIER PETITE ENFANCE

Le Conseil d'Etat dépose enfin un projet de loi sur l'accueil préscolaire. Pas de quoi se réjouir: il ne répond pas aux besoins en matière de places en crèches et en accueil familial de jour.

8-9

AIDE ET SOINS À DOMICILE

Le SIT et le SSP dénoncent la surcharge de travail et les dérives managériales au sein de l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD).

10

ENTRETIEN

A l'occasion des négociations de la CCT du Second-œuvre, Mentor Limani, peintre et militant du SIT, témoigne des conditions de travail dans le secteur.

13

Billet de la présidence

Il existe depuis l'Antiquité des zones franches : les paradis fiscaux ou places « hors rivage » (offshore), créations territoriales périphériques occidentales, alimentés par des euro, pétro, puis narco-dollars, accueillent des établissements où les capitaux qui y sont déposés ont été soustraits à l'impôt de façon plus ou moins légale, sous prétexte qu'ils appartiennent d'abord à celui qui produit de la richesse et non à l'Etat.

Les marchés financiers imposent leurs règles alors que les Etats, les entreprises et les particuliers doivent à un degré ou un autre faire appel à eux. Leur ressort naturel est la spéculation. Les marchés se nourrissent de l'argent des pensions, de l'épargne salariale, des emprunts, des activités criminelles et de l'évasion fiscale organisée.

Chaque pays effectue des échanges commerciaux. En toute logique, l'ensemble des échanges internationaux devrait s'équilibrer, pourtant les balances des paiements des pays enregistrent des écarts négatifs. Des milliards de dollars s'évaporent régulièrement de la surface de la terre. Comment expliquer ce trou noir sans envisager un lien entre l'explosion de la finance spéculative et la courbe parallèle des économies mafieuses, au phénomène de dérégulation mondiale initiée il y a plus de 30 ans?

Une nouvelle et énorme fuite de données, les «Paradise Papers», a ébranlé en ce début novembre les paradis fiscaux. Quelques 13,4 millions de documents confidentiels dérobés principalement au cabinet d'avocats Appleby (Bermudes, Caraïbes). Ces documents témoignent de contrats douteux, de corruption massive, de conflits d'intérêt et d'un pillage quasi industriel des caisses publiques, auquel n'échappe pas la Suisse.

Car si la richesse appartient d'abord à celui qui la produit, c'est à la collectivité qu'il appartient avant tout. Car aucune richesse n'est produite sans les travailleurs-euses, sans infrastructures et services publics auxquels tous-tes devraient contribuer. La monumentale soustraction fiscale dont témoignent les « Paradise papers » n'est donc rien d'autre qu'un vol caractérisé, celui du fruit de notre travail.

Il est grand temps de nous réveiller. ♦

Diego Cabeza



SOMMAIRE

ÉDITO

Importantes victoires d'étape **p3**

ACTUALITÉS

L'USS désormais contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes **p4**

Réduire la durée du travail pour combattre le chômage et vivre mieux **p5**

Le grand bond en arrière patronal **p5**

Une vague de propositions parlementaires contre les faillites en cascade **p6**

Prenons l'initiative pour la culture **p6**

Plafonnons les primes d'assurance-maladie **p7**

Initiative « 99% », pour plus de justice fiscale? **p7**

DOSSIER

Les familles et les travailleuses peuvent encore attendre **p8**

Patronat adoubi, syndicats bâillonnés **p9**

L'accueil familial de jour reste le parent pauvre **p9**

SECTEURS

La souffrance des soignant-e-s et des aides-pratiques **p10**

Tous-tes ensemble contre les externalisations **p10**

Les maçons ont manifesté pour 150 francs par mois **p11**

DROIT DU TRAVAIL

Quelle protection en cas d'incapacité de travail? **p12**

Démission pour raison de santé: attention aux conséquences **p12**

ENTRETIEN

« Ils ont les moyens de payer, mais gardent tout pour eux! » **p13**

ANNONCES

p14-15

EN ACTION

Même combat **p16**



syndicat

**interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs**

HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30

sauf le vendredi et vacances scolaires (jusqu'à 17 h)

Les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences.

PERMANENCES DU SIT

Bâtiment, parcs et jardins, nettoyage
mardi et jeudi de 15 h à 18 h au rez-de-chaussée

Tertiaire-privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, sécurité, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)
mardi et jeudi de 14 h à 18 h au 1^{er} étage

Santé, social, secteurs public et subventionné

mardi de 10 h 30 à 13 h 30

mercredi de 15 h à 18 h au 2^e étage

Opération Papyrus

lundi de 14 h à 20 h, jeudi de 14 h à 17 h

vendredi de 9 h à 12 h

Service des impôts

déclaration: sur rendez-vous pour les membres uniquement
+41 (0) 22 818 03 20

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichet: lundi, mercredi

et vendredi de 14 h à 17 h au 3^e étage

+41 (0) 22 818 03 33

tous les matins, de 9 h à 12 h

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3287, 1211 Genève 3
tél.: +41 (0) 22 818 03 00
fax: +41 (0) 22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch
web: www.sit-syndicat.ch

FERMETURE DE FIN D'ANNÉE

La caisse de chômage et le secrétariat du SIT fermeront le vendredi 22 décembre à 12 h et rouvriront le mercredi 3 janvier.

Exceptionnellement, la caisse de chômage tiendra une permanence physique le jeudi 21 décembre après-midi.

Il sera également possible de remettre les feuille IPA dès le 11 décembre, et le paiement des indemnités débutera le 15 décembre.

Importantes victoires d'étape

Pour le dernier numéro de 2017, SITinfo n'échappe pas à la traditionnelle rétrospective de l'année écoulée. En jetant donc un coup d'œil dans le rétroviseur, trois victoires majeures pour le syndicat s'imposent immédiatement à l'image.

L'année aura en effet débuté en fanfare. Après une campagne intense menée au cœur de l'hiver glacial, le verdict des urnes est tombé ce 12 février 2017 : le peuple a refusé l'arnaque du siècle de la 3^e réforme de l'imposition des entreprises (RIE3). Alors que la droite et le patronat avaient débuté leur campagne certain-e-s de la gagner, nous leur avons infligé la plus grande défaite qu'ils-elles aient connue depuis des décennies. Le « grand soir patronal », comme certain-e-s d'entre-eux-elles surnommaient cette réforme, n'a pas eu lieu. Nous avons jeté toutes nos forces dans cette bataille, mené des grèves dans la fonction publique contre les plans d'austérité qui anticipaient les effets de cette réforme. Nous avons mobilisé les salarié-e-s, du secteur public comme du secteur privé, nous avons mené des débats, nous avons diffusé des milliers de tracts, battu le pavé, expliqué et convaincu la population que ce qui était en jeu, c'était non seulement l'arrogance patronale, mais surtout la question fondamentale de la répartition des richesses et de la justice sociale, la nécessité impérieuse de refuser le monumental accroissement des inégalités que cette réforme allait générer. Nous avons convaincu la population que cette réforme allait dévaster les services publics, dévaster nos écoles, nos hôpitaux, nos transports publics, nos EMS, notre protection sociale, notre sécurité, notre justice, bref, le bien commun.

Dix jours plus tard, ce fût l'annonce de l'opération Papyrus. Après six ans d'un intense travail d'explication et de conviction mené par le Centre de contact Suisse-immigrés, le SIT, et le Centre social protestant, sous l'égide du Collectif de soutien aux sans-papiers (CCSP), un accord a été trouvé entre le Canton et la Confédération pour objectiver les critères de régularisation des travailleurs-euses sans statut légal. Le Palladium fait salle comble le 28 février : plus de

2000 sans-papiers y viennent prendre connaissance des détails de l'opération, des critères retenus et des horaires de permanences que les organisations membres du Collectif vont ouvrir afin d'informer et de constituer les dossiers de régularisation. Cette opération constitue une victoire d'étape majeure dans la lutte que mènent le SIT et le CCSP depuis 15 ans pour la régularisation des travailleurs-euses sans statut légal. Elle permettra de régulariser des centaines, ou peut-être des milliers d'entre eux-elles, de les faire sortir de l'ombre et de pouvoir mieux se défendre contre les abus patronaux.

La troisième victoire est celle des femmes. Le 24 septembre 2017, elles sont 58 % à rejeter l'élévation de l'âge de la retraite des femmes prévu par Prévoyance vieillesse 2020. Un vote décisif qui contribue à faire échouer ce recul social majeur dans les urnes, auquel aura largement contribué le référendum mené par une gauche syndicale et politique minoritaire mais déterminée. Ce résultat est d'autant plus appréciable que l'effort a été conséquent : sur fond de division syndicale avec les grandes centrales nationales et donc

sans leur soutien, la récolte des 70 000 signatures finalement déposées aura relevé d'une gageure et d'un engagement militant considérable tout au long du printemps, et d'une campagne aussi intense que courte à la fin de l'été.

« La droite patronale nous trouvera encore sur son chemin »

Une « victoire à la Pyrrhus », prophétisent d'aucun-e, car la droite ne manquera pas de revenir à la charge pour attaquer encore plus brutalement les retraites. Certes, mais cette droite nous trouvera sur son chemin, cette fois-ci tous-tes uni-e-s contre toute velléité de relever l'âge de la retraite. La droite a donc loin d'avoir gagné la bataille.

Nous en sommes éminemment conscient-e-s, ces victoires ne sont que des victoires d'étapes. Il s'agira en 2018 de concrétiser les espoirs nés de l'opération Papyrus, et de poursuivre notre lutte pour l'égalité des droits entre tous-tes les travailleurs-euses, contre toute discrimination et toute préférence « nationale », « cantonale » ou « indigène », qui n'ont pour effet concret que de dresser les travailleurs-euses les un-e-s contre les autres. Il s'agira également de nous remobiliser contre le nouvel avatar de la RIE3, ce « projet fiscal 17 » aussi semblable à la réforme rejetée le 12 février que le Conseil d'Etat genevois ne semble même pas vouloir modifier d'une virgule son projet de mise en œuvre cantonale.

Que la droite et le patronat se le tiennent pour dit : nous serons encore là en 2018, plus déterminé-e-s et mobilisé-e-s que jamais. ♦

Davide De Filippo

RETRAITES

L'USS désormais contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes

L'USS a adopté de nouvelles lignes rouges sur la réforme des retraites et sur le «projet fiscal 17».



Assemblée des délégué-e-s • Non au relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Ainsi en a décidé, après un débat tendu, la centaine de participant-e-s à l'Assemblée des délégué-e-s de l'USS le 3 novembre. Après avoir adopté un cahier de revendications en matière de retraite, l'Assemblée a également condamné le nouveau projet fédéral de réforme de la fiscalité des entreprises PF17.

GAUCHE SYNDICALE MISE EN CAUSE

«L'échec de PV2020 est une opportunité perdue de renforcer pour la première fois depuis des décennies l'AVS et d'améliorer les rentes. Si les cantons de Vaud et de Genève avaient voté autrement, alors PV2020 l'aurait emporté. Il n'en a pas été ainsi car les syndicats ont été désunis et la minorité n'a pas respecté la position majoritaire. Cela ne doit plus se reproduire» a déclaré le président de l'USS dans son discours d'ouverture. Il a été suivi par une bonne dizaine d'orateurs et quelques oratrices qui ne sont pas pri-

vé-e-s de critiquer vertement les agissements de la gauche syndicale, dont la CGAS, l'USV et le SIT, coupable d'avoir mené son combat contre le mauvais compromis jusqu'au référendum et d'avoir mené une campagne qui a influencé le vote final.

LE NON À PV2020 EST UNE VICTOIRE DES FEMMES

La gauche syndicale, très minoritaire à l'Assemblée, ne s'est pas laissée démonter et a invité l'USS à un peu d'autocritique. Les résultats du vote populaire montrent clairement que les femmes et les salarié-e-s à bas revenus ont très largement refusé PV2020. Et d'inviter l'USS à s'appuyer sur ce résultat et à fixer clairement sa double opposition au relèvement de l'âge de la retraite que la droite tentera d'imposer: celle de tous à 67 ans, mais également celle des femmes qui doit rester au seuil actuel de 64 ans.

TRAIN DE MESURES SUR LES RETRAITES


Un train de mesures a ainsi été ac-

cepté à l'unanimité, dans l'attente de débats plus approfondis lors du Congrès de l'USS de novembre 2018. Grâce au combat de la gauche syndicale, y figure désormais l'opposition ferme de l'USS au relèvement de l'âge de la retraite des femmes, en compagnie d'autres revendications, comme celle d'augmenter rapidement les rentes AVS afin qu'elles puissent suivre le rythme des hausses des primes-maladie et des dépenses de santé. Concernant le financement de ces améliorations, c'est avant tout la hausse des cotisations salariales qui est préconisée, comme c'était le cas pour AVSplus. Quant au deuxième pilier, l'USS va lancer une campagne pour dénoncer les juteux profits réalisés par les banques et les assureurs au détriment des rentes des assuré-e-s.

CONTRE PF17 ET LES INÉGALITÉS SALARIALES

Parce qu'il repropose les mêmes outils fiscaux permettant aux entreprises de réduire massivement

leurs impôts dans le même objectif de défiscalisation des bénéficiaires, parce qu'il générera encore des milliards de recettes en moins pour les collectivités publiques, parce qu'il aura les mêmes effets dévastateurs que la RIE3 balayée le 12 février de cette année, le néo projet fédéral de réforme de la fiscalité PF17 a été fermement condamné par l'Assemblée. Cette dernière a accepté à l'unanimité la résolution proposée par la CGAS. Considérant que la fiscalité des entreprises est un outil de répartition des richesses tout autant fondamental que la rémunération du travail, la résolution préconise le recours au référendum en cas d'adoption par le parlement du projet tel que connu à l'heure actuelle.

Enfin, l'Assemblée a décidé d'accroître la pression sur le parlement afin d'obtenir une révision de la loi sur l'égalité à la hauteur des attentes des femmes en matière d'égalité salariale. 

Manuela Cattani

> SUITE DE LA PAGE 1

SERVICES PUBLICS

L'automne sera chaud

CPEG. En plus de réduire le niveau des rentes, il remet en cause la primauté de prestations et la répartition des cotisations 2/3 employeur et 1/3 employé-e-s, et fragilise le plan «pénibilité». Or le personnel a déjà concédé de très importants sacrifices ces quatre dernières années, qui se traduisent par une baisse moyenne de 17 % des prestations. Quant à l'effort financier de l'Etat, il n'est de loin pas si important qu'il ne paraît de prime abord.

RETRAIT DU PROJET SCORE


En matière de politique salariale, c'est le projet de loi de refonte complète de la politique salariale de l'Etat et du secteur subventionné (projet SCORE) qui doit être retiré. Contrairement à ce que le Conseil d'Etat voudrait faire croire, ce projet de loi propose une politique salariale arbitraire, opaque et inéquitable. Le Conseil d'Etat s'attribue le pouvoir de fixer la grille des salaires par règlement et la méthode d'évaluation des fonctions demeure

opaque. La compétence de fixer les salaires dans une fourchette donnée est déléguée aux institutions et aux hiérarchies, ouvrant la porte à l'individualisation des salaires et aux inégalités de traitements. L'absence de transparence constitue un retour en arrière sur le plan de l'égalité salariale entre hommes et femmes.

PRÉSERVER LES PRESTATIONS

Le projet de budget 2018 reconduit les coupes budgétaires des années précédentes et n'accorde que partiellement les mécanismes salariaux. Acculées par ces coupes budgétaires, certaines institutions subventionnées tentent d'externaliser des services, tandis que la qualité des prestations

se dégrade un peu partout, tant dans le social que la santé. Des mesures structurelles sont également annoncées, alors qu'aucune nouvelle recette fiscale n'est envisagée par le Conseil d'Etat afin de financer les prestations publiques dont la demande est en augmentation. Avec la poursuite de la politique d'austérité, c'est encore le personnel qui va payer, voyant une détérioration de ses conditions de travail, et la population qui subira une dégradation des prestations.

Pour résister à ces attaques, la mobilisation est essentielle. Rendez-vous le 28 novembre à la salle du Môle pour l'Assemblée du personnel! 

Sandra Froidevaux

EMPLOI

Réduire la durée du travail pour combattre le chômage et vivre mieux

Et si le retour à quelques fondamentaux, telle la réduction de la durée du travail, était de nouveau au centre de nos luttes? Réflexions syndicales.

Perspectives • Pour le SIT, la lutte contre le chômage dans le contexte actuel ne passe pas en premier lieu par des dispositifs de réinsertion professionnelle et d'accompagnement social des sans emploi, mais par le retour aux fondamentaux. À commencer par la création volontariste d'emploi. Mais également par la réduction du temps de travail.

RÉPARTIR LES GAINS DE PRODUCTIVITÉ

La productivité continue d'augmenter en Suisse depuis les années 1960. Or, les salarié-e-s n'en profitent plus. Les salaires stagnent, la répartition des richesses ne se fait plus. Cette augmentation bénéficie ainsi exclusivement aux entreprises et aux actionnaires. Qui en veulent toujours plus, car une partie du patronat préconise le démantèlement des protections et le retour à la semaine de 50 heures (lire ci-dessous). Or, si en Suisse et à Genève on travaillait encore 47 ou 45 heures hebdomadaires, le nombre de personnes sans emplois serait encore bien plus élevé qu'aujourd'hui.

Réduire la durée hebdomadaire de travail sans réduction de salaire afin de répartir les gains de productivité, permet d'agir sur plusieurs plans: réduire le chômage actuel en répartissant mieux les emplois, pallier aux effets de la numérisation de l'emploi par le même mécanisme, mieux répar-



tir les richesses, et simplement vivre mieux. Car en plus de créer de l'emploi, elle permet de vivre mieux en desserrant l'étau des effets néfastes de la pression à la productivité sur la santé des salarié-e-s.

UNE REVENDICATION D'ACTUALITÉ

Si l'on veut une société où le but est de travailler non pas pour se tuer au travail ni pour renflouer

les poches des actionnaires mais pour répondre aux besoins, alors la lutte pour la réduction de la durée du travail est d'une grande actualité. Les jeunes socialistes suisses, qui ont annoncé travailler sur une initiative pour baisser la durée du travail à 25 heures hebdomadaires, l'ont bien compris.

Dans un autre registre, en Allemagne, le puissant syndicat de la branche IG Metall réclame en octobre 2017 des hausses de salaires importantes, de 6% pour les 3,9 millions de salariés de la branche et enfourche de nouveau le cheval de bataille de la réduction du temps de travail. Vingt-trois ans après avoir obtenu la semaine de 35 heures, il revendique le passage à la semaine de 28 heures.

Les syndicats en Suisse et à Genève auraient donc tout à gagner à se pencher sérieusement sur l'actualisation de cette revendication. **♦**

Manuela Cattani

LE CHÔMAGE À GENÈVE

Genève affiche le taux de chômage le plus élevé de Suisse. A fin octobre 2017, 5,2% de la population active était au chômage, soit 12 248 personnes, dont 2 787 de plus de 50 ans, 2 495 de moins de 30 ans et 3 812 depuis 9 mois ou plus. Si l'on tient compte de celles et ceux qui n'ont pas droit aux indemnités de chômage, le nombre de demandeur-euses d'emploi inscrit-e-s est de 15 710 personnes, soit 6,8% de la population active, un taux plus élevé que certains pays européens.

Le nombre de personnes à l'aide sociale ne cesse de croître. Selon le Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pauvreté à Genève du 24 août 2016 (RD 1155), elles étaient 23 237 dans cette situation dans le canton de Genève. Dont 18% sont des travailleurs-euses actifs-ves ou working poor qui ont besoin de l'aide sociale à cause d'un salaire insuffisant pour vivre correctement.

Ce dernier chiffre est inquiétant, et justifie à lui tout seul que l'on se penche également sur le lancement à Genève d'une initiative populaire cantonale en faveur d'un salaire minimum légal.

TEMPS DE TRAVAIL

Le grand bond en arrière patronal

La faïtière patronale des PME veut augmenter le temps de travail et réduire les temps de pauses et de repos. Inacceptable.

Loi sur le travail • Pour «moderniser» la Loi sur le travail et l'adapter «aux réalités d'aujourd'hui», l'USAM préconise de revenir au XIXe siècle! Voilà en substance ce que propose la faïtière patronale suisse des PME dirigée par un conseiller national UDC: des journées de travail et des semaines plus longues, des nuits plus courtes, une disponibilité des travailleurs-euses quasi permanente, et la disparition de

facto de toute forme de compensation des heures supplémentaires. Un sac-cage de la Loi fédérale sur le travail, à rebours de l'Histoire et contre les intérêts des travailleurs-euses.

Comme le rappelle l'USS, «la Suisse a déjà la durée du travail la plus longue d'Europe et est loin d'être un modèle sur la question des maladies causées par le travail». Mais cela ne suffit pas au patronat, qui non content de refu-

ser d'augmenter substantiellement les salaires et de continuer à œuvrer pour payer moins d'impôts sur les bénéfices (PF17, nouvelle mouture de la RIE3), veut maintenant nous faire travailler sans presque plus aucune limite. Les propositions de l'USAM en seraient presque risibles tant elles sont outrancières, mais c'est pourtant bel et bien dans ce sens que le parlement fédéral est en train de travailler, avec l'examen

de deux projets de loi issus des rangs PLR et PDC.

L'offensive patronale sur le temps de travail ne se limite pas au parlement: dans de nombreuses branches les patrons ont déjà déclaré la guerre aux salarié-e-s: dans le commerce de détail, dans la construction, et même dans les services publics. La réponse à l'USAM et à la droite ne passera donc pas que par les urnes référendaires, mais également par la mobilisation des travailleurs-euses dans les branches, et tous-tes ensemble pour revendiquer la seule «modernisation» possible de la Loi sur le travail pour répondre aux gains de productivité découlant des progrès techniques: la réduction du temps de travail. **♦**

Davide De Filippo

FAILLITES FRAUDULEUSES

Une vague de propositions parlementaires contre les faillites en cascade

Trois motions pour lutter contre les faillites en cascade ont été déposées au Parlement. Une opportunité de changer la donne d'un système si défavorable aux salarié-e-s ?



Chambres fédérales • En septembre dernier, le thème des faillites en cascade est apparu sur le devant de la scène parlementaire. Trois projets, qui émanent de Conseillers nationaux de gauche comme de droite, partent d'un même constat : les faillites à la chaîne se multiplient, et cela a des conséquences sur l'ensemble de la collectivité. Or, le Conseil fédéral n'a apporté aucune réelle amélioration depuis qu'il s'y est engagé suite à la motion « Prévenir l'usage abusif de la procédure de faillite », adoptée par le Parlement en 2011.

UN PROBLÈME TROP BIEN CONNU DES SYNDICATS

Le phénomène des faillites en cascade est un problème malheureusement trop bien connu des syndicats. Ce procédé consiste à mettre une société en faillite pour ne pas honorer ses créances, et d'en ouvrir une nouvelle sous un autre nom, afin de continuer son activité économique.

Les administrateurs voyous n'oublient généralement pas de détourner au passage une partie des actifs. Pour les travailleurs-ses d'une société, la faillite est synonyme de charges sociales non prélevées et de salaires impayés qui ne pourront plus être récupérés. Nombreuses sont les personnes que le SIT a défendues et qui malheureusement se reconnaîtront dans cet article. L'on pense notamment aux employé-e-s de la construction et de l'hôtellerie-restauration, les secteurs les plus touchés par ces pratiques frauduleuses.

Les faillites à répétition affectent également la collectivité dans son ensemble : c'est un manque à gagner pour les assurances sociales, et cela entraîne des coûts pour l'assurance chômage qui indemnise les travailleurs-ses pour une partie des salaires impayés. De plus, elles affectent l'économie dans son ensemble, car elles relèvent de la concurrence déloyale selon les associations patronales. Comment, en effet, être concurren-

tiel, lorsque des employeurs-euses se couvrent derrière une faillite pour ne pas payer salaires, charges sociales, et fournisseurs ?

RESPONSABILISER LES EMPLOYEURS-EUSES

Des trois motions parlementaires, le projet de Jean Christophe Schwaab (PS) est celui qui vise de façon plus significative les faillites en cascade. Une personne qui a eu un rôle dirigeant dans une société qui a fait faillite durant l'année écoulée ne pourra pas ouvrir une nouvelle société.

Cette proposition a l'avantage de cibler directement les personnes qui détiennent ces sociétés. En principe, les sociétés anonymes (SA) ou à responsabilité limitée (SàRL) permettent aux employeurs-euses de s'enrichir grâce à une activité économique, tout en n'ayant pas à affronter personnellement les conséquences de leur gestion frauduleuse (ou simplement mauvaise).

DES PRATIQUES FRAUDULEUSES DIFFICILES À ENRAYER

Si l'idée est bonne et répond à un besoin urgent de réglementation, elle n'est que partiellement satisfaisante. En effet, la fraude restera difficile à démontrer. A ce jour, seul le Code pénal permet de punir les employeurs-euses qui ont fait faillite de façon frauduleuse, mais le délit est si difficile à prouver que les violations sont rarement punies. Une réelle volonté politique est donc nécessaire pour enrayer le phénomène quelle que soit sa forme. Sur le terrain, le SIT constate que les faillites en cascade se font déjà en utilisant des prête-noms : un homme de paille est officiellement administrateur d'une société, qui en réalité appartient à un patron voyou. La fraude a déjà une longueur d'avance sur les outils discutés au Parlement... ♦

Marlène Carvalhosa Barbosa

CANTON/COMMUNES

Prenons l'initiative pour la culture

Le SIT soutient l'initiative « pour une politique culturelle cohérente à Genève ».

Initiative cantonale • Afin de préserver la création artistique à Genève et son accès au plus grand nombre, certains milieux culturels ont lancé une initiative cantonale permettant d'instaurer une collaboration active et coordonnée entre les communes et le canton en matière culturelle.

Prenant le contrepied de la tendance politique à vouloir à tout prix séparer de manière exclusive les compétences entre le Canton et les communes, l'initiative vise à garantir le cofinan-

cement de la création artistique et des institutions culturelles par le Canton et les communes, et à conférer au Canton un rôle de coordination d'une politique culturelle cohérente en concertation avec les communes et en consultant les acteurs culturels.

Le SIT soutient cette initiative, car c'est une manière de corriger les incohérences actuelles découlant de la Loi sur la répartition des tâches entre canton et communes et de la politique d'assèche-

ment des moyens destinés aux acteurs culturels et aux institutions.

Le SIT se bat bien sûr pour les conditions de travail dans le secteur, mais également, à l'instar de son action en matière de services publics en général, pour défendre une offre et une qualité de prestations répondant aux besoins de la population. Or, comme le rappellent les initié-e-s, « la culture renforce la démocratie et favorise le lien social. Elle contribue au rayonnement d'un territoire et dynamise son économie ». C'est pourquoi elle doit faire l'objet d'une politique publique volontariste et dotée de moyens suffisants. ♦

Valérie Buchs

SIGNEZ ET FAITES SIGNER L'INITIATIVE

Téléchargez l'initiative sur sit-syndicat.ch, et renvoyez-la jusqu'au 19 décembre 2017

PRIMES MALADIE

Plafonnons les primes d'assurance-maladie

Le SIT soutient l'initiative cantonale lancée par l'Alternative demandant le plafonnement des primes d'assurance-maladie à 10% du revenu.

Initiative cantonale • Les partis de l'Alternative, PS, Verts, et Ensemble à gauche, ont annoncé le 13 novembre le lancement d'une initiative populaire cantonale destinée à plafonner à 10% du revenu du ménage le montant des primes d'assurance-maladie. Concrètement, il s'agit d'adaptation des subsides cantonaux de manière à ramener à cette limite la charge pesant sur les assuré-e-s. Le SIT soutient cette initiative, et présente ci-après les arguments des initiant-e-s.

PROTECTION CONTRE LA HAUSSE DES PRIMES

Avec la hausse constante des primes d'assurance-maladie, il est essentiel de donner une bouffée d'oxygène aux habitant-e-s de Genève. En 2016, l'Office fédéral de la statistique (OFS) relève que les dépenses en matière de santé

représentent 15.6% du budget des ménages contre 10.3% pour l'alimentation et les boissons non-alcoolisées. Il est préoccupant de constater que la part allouée à la santé ne cesse d'augmenter, alors que celle concernant d'autres biens de première nécessité n'évolue pas. L'initiative introduit un plafonnement du poids des primes sur le budget des ménages genevois pour protéger durablement les assuré-e-s.

RÉPONDRE AUX BESOINS

L'initiative bénéficiera avant tout aux personnes qui ne sont pas ou peu aidées par le système actuel des subsides à l'assurance-maladie. Le public cible visé par les subsides, actuellement composé principalement des personnes ou des familles les plus modestes, sera ainsi élargi aux familles de la classe moyenne, aux retraité-e-s


seul-e-s ou en couple, ainsi qu'aux couples sans enfant.

Ces dernières années, les personnes modestes et la classe moyenne se sont serré la ceinture dans notre canton alors que les charges courantes ont augmenté (loyer, primes d'assurance-maladie, etc.). Il est nécessaire d'apporter une solution à ce problème.

Cet argent, qui vient augmenter le pouvoir d'achat des ménages n'ayant que peu - ou pas - de marge financière en fin de mois, sera immédiatement réinjecté dans l'économie réelle. Cela permettra de redonner un coup de fouet à l'économie genevoise !

GENÈVE PEUT LE FAIRE

Genève a les moyens d'offrir cette bouffée d'air à la population. Si l'initiative laisse à l'appréciation du Conseil d'Etat le choix du finance-

ment de cette mesure, il faut savoir que des mesures simples permettraient de couvrir ces coûts supplémentaires. Il faudra privilégier les mesures n'affectant pas ou peu les classes moyennes telles que l'abandon du bouclier fiscal ou encore la réévaluation des biens immobiliers non-locatifs. A elles-deux, ces mesures peuvent couvrir l'entier des coûts estimés de l'initiative. 

Comité d'initiative, adaptation SITinfo

UN EXEMPLE PARLANT

La prime moyenne cantonale mensuelle à Genève pour 2017 est de 129.75 frs pour les 0-18 ans et de 553.53 frs pour les adultes âgé-e-s de plus de 26 ans. De fait, pour une famille de 4 personnes (2 adultes et deux jeunes enfants), le budget mensuel moyen est de 1367 francs ! Aujourd'hui, si cette famille a un revenu déterminant total de plus de 88'000 francs (7'334 francs mensuels), elle n'a droit à aucun subside. Avec l'initiative, cette famille, recevra 634 frs par mois de subsides, de manière à ramener sa charge des primes d'assurance maladie à 733 francs mensuels, soit 10% de son revenu déterminant.

Téléchargez l'initiative sur sit-syndicat.ch et renvoyez-la signée jusqu'au 5 mars 2018

FISCALITÉ

Initiative « 99 % », pour plus de justice fiscale ?


Le 7 décembre prochain, le SIT organise un apéro-débat sur l'initiative « 99 % » des Jeunesses socialistes. Bienvenue à tous-tes.

Apéro-débat • Le 4 octobre 2017, les Jeunesses Socialistes, soutenues notamment par le Parti Socialiste, les Verts et Basta, ainsi que par le SIT, ont lancé une initiative appelée « 99 % » visant à imposer plus fortement les revenus du capital. Sous le slogan « l'argent ne travaille pas, nous oui ! », ce texte entend combattre les inégalités entre les plus riches (1 % de la population) et tous-tes les autres (les 99 % restant).

Lors de son Congrès en 2016, le SIT s'est penché sur l'accroissement des inégalités en Suisse et à Genève, avec un constat alarmant : stagnation voire baisse du revenu pour les salarié-e-s, inégalités de genre, précarisation de l'emploi et affaiblissement des protections sociales d'un côté, et explosion des bénéfices et des revenus de l'autre, celui des patrons et des détenteurs-trices du capital. Les causes en sont

diverses et variées, mais les dérives du capitalisme actionnarial, les attaques frontales contre les acquis sociaux et enfin les politiques d'austérité y sont sûrement pour beaucoup. Pour le SIT, une fiscalité plus juste figure parmi les moyens essentiels de corriger ces inégalités. C'est à ce dernier volet que veulent s'attaquer les initiant-e-s.

L'initiative « 99 % » propose de taxer plus fortement les revenus du capital (dividendes, revenus issus des loyers, etc.) pour redistribuer les gains aux salarié-e-s. Mais que propose exactement l'initiative ? Comment seraient redistribuées les recettes en plus ? Quels seraient les impacts pour les salarié-e-s ? Quelles seraient les conséquences sur l'économie ? Cette initiative est-elle réellement en mesure de corriger les inégalités ? Quel rôle peut

jouer le mouvement syndical dans le domaine fiscal ? C'est pour en discuter et en débattre de manière conviviale que le SIT organise un apéro-débat le 7 décembre prochain. 

Maimouna Mayoraz

APÉRO-DÉBAT

Jeudi 7 décembre 2017 de 18h à 20h

Grande salle du SIT

Avec la participation de

Thomas Bruchez, membre des Jeunesses Socialistes genevoises et du comité d'initiative.

Inscription auprès de sgaspar-rivoalan@sit-syndicat.ch ou par téléphone au 022 818 03 00





PETITE ENFANCE

Les familles et les travailleuses peuvent encore attendre

Le Conseil d'Etat dépose enfin un projet de loi sur l'accueil préscolaire. Pas de quoi se réjouir: il ne répond pas aux besoins en matière de places en crèches et en accueil familial de jour.

Accueil préscolaire • Il aura fallu cinq longues années au DIP et au Conseil d'Etat pour accoucher d'un projet de loi de mise en œuvre de l'article constitutionnel obligeant l'Etat à participer financièrement aux frais de fonctionnement des structures d'accueil préscolaire aux côtés des communes, et à adapter l'offre aux besoins des familles. Ce projet, qui remplacera l'actuelle loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée, est loin d'être satisfaisant car il ne répond pas aux besoins de la population. Le Grand Conseil doit le revoir de fond en comble.

MANQUE DE PLACES

A Genève, il manque 4 000 places en crèche. La pénurie de places est un véritable casse-tête pour les parents et ne permet pas de concilier vie professionnelle et vie familiale. Ce sont les femmes, dans la plupart des cas, qui diminuent leur taux d'activité ou interrompent leur activité professionnelle pour s'occuper des enfants d'âge préscolaire, avec les conséquences négatives que nous savons sur leur carrière, leurs revenus et leurs futures rentes. Actuellement, le taux d'offres de places n'est que de 27,9 %, 40 % si l'on inclut les modes d'accueil non subventionnés. Or, plutôt que de garantir une offre suffisante, le projet de loi sur

l'accueil préscolaire prévoit que le Conseil d'Etat fixerait périodiquement un taux d'offre de places d'accueil subventionnées à atteindre, un taux qui restera forcément en dessous des besoins, ce d'autant plus que le financement cantonal prévu est ridiculement bas.

FINANCEMENT INSUFFISANT

Le projet prévoit que le canton subventionnerait exclusivement les places en crèche et dans les structures de coordination de l'accueil familial de jour, pour autant qu'elles soient également subventionnées par les communes. Les places en structure à prestations restreintes, comme les jardins d'enfants, en seraient exclues. Toutefois, le montant de la subvention cantonale ne figurera pas dans la loi comme prévu initialement. Seul un mécanisme incitatif est prévu qui tiendra compte des efforts consentis par les communes dans ce domaine, ainsi que de la richesse de chacune d'entre elles. Le montant cantonal annuel figurera au budget du canton. Autant dire que ce montant sera aléatoire et susceptible d'importantes variations au gré des humeurs du Grand Conseil. Le montant articulé par le DIP n'est que de 6,8 millions de francs. Au regard de la pénurie actuelle de places et des 250 millions de francs actuellement financés

par les communes, cette somme est très insuffisante pour une tâche publique urgente. A ce train-là, il faudra des dizaines d'années pour combler les milliers de places qui font défaut.

COÛTS TROP ÉLEVÉS POUR LES PARENTS

Le principe d'un accès gratuit à une place dans une structure d'accueil, à l'instar de l'école publique, n'est de loin pas admis pour les enfants de moins de 4 ans. La politique tarifaire de certaines communes est plus ou moins dissuasive. Les parents paient aujourd'hui en fonction de leur capacité économique. Une récente étude de l'OCPE/SRED met cependant en évidence que, selon les communes, les parents payent du simple au double selon que des rabais pour les fratries soient prévus ou que les allocations familiales soient prises en compte dans le revenu servant à la fixation des tarifs. Si le projet de loi ajoute, avec raison, que leur participation dépendra aussi du nombre d'enfants à leur charge, on est encore loin d'une tarification harmonisée et fixée au niveau cantonal favorisant les bas revenus, les familles nombreuses et les familles monoparentales, comme le réclame le SIT. ♦

Valérie Buchs

Patronat adoubé, syndicats bâillonnés

Le Conseil d'Etat veut créer une Fondation faisant place belle aux patrons et excluant les syndicats des débats sur les tarifs et sur les besoins. Inacceptable.

Gouvernance • Canton et communes se sont mis d'accord sur la création d'une Fondation de droit public qui, outre la gestion de la subvention, déterminerait des recommandations sur le mode de tarification aux parents et sur les critères d'accès aux institutions, et préaviserait à l'attention du Conseil d'Etat le taux d'offres d'accueil à atteindre. Et tandis que la Commission cantonale de la petite enfance, dans laquelle siègent tous les partenaires y compris les syndicats, disparaîtrait de la loi, deux sièges au sein de cette Fondation seraient réservés aux... employeurs.

La Conseillère d'Etat Anne Emery Torracinta avait déjà tenté de suppri-


mer cette commission, mais le Grand Conseil l'avait à juste titre rétablie. Avec le projet de loi sur l'accueil préscolaire, les syndicats n'auront plus leur mot à dire quand bien même les salarié-e-s sont les premiers-ères usagers-ères des crèches et que ces derniers-ères financent 20% des frais de fonctionnement de celles-ci. De plus, en matière de tarifs, la nouvelle Fondation ne fera qu'émettre des recommandations alors qu'un rapport de la Cour des comptes préconise une véritable harmonisation des tarifs et des prestations sur l'ensemble du canton.

Quant aux associations patronales, elles auraient voix au chapitre quand bien même aucun financement pa-

tronal n'est prévu. Rappelons que le projet de mise œuvre genevoise de la 3^e réforme de l'imposition des entreprises (RIE3) prévoyait un financement des crèches par les employeurs à hauteur de 18,7 millions des francs via une cotisation de 0,075% sur la masse salariale. Or, ce financement, qui représentait une goutte d'eau en regard des 600 millions de gains que les employeurs auraient réalisés avec cette réforme, ne figure plus dans le projet de loi. Et pour cause, la RIE3 a été balayée par le peuple, et la nouvelle version de cette réforme fiscale, du nom de « projet fiscal 17 », risque bien de connaître le même sort, tant elle est inacceptable aussi bien au



niveau national qu'au niveau de sa mise en œuvre cantonale.


Le SIT s'oppose à la création d'une telle Fondation avec une représentation patronale, et préconise la mise sur pied d'un simple Fonds, destiné à la répartition de la subvention cantonale et chargé de la surveillance de la bonne utilisation des deniers publics.  **VB**

L'accueil familial de jour reste le parent pauvre

Le projet de loi sur l'accueil préscolaire abandonne les accueillantes familiales de jour (AFJ) à leur sort.

Conditions de travail • Avec ce projet de loi, la conseillère d'Etat socialiste en charge du DIP a raté une occasion d'améliorer les conditions de l'accueil familial de jour et les a même empirés. L'autorisation et la surveillance des structures de coordination de l'accueil familial de jour ont été retirées de la loi, alors qu'elles doivent jouer un rôle important dans l'amélioration de la formation des AFJ et de la qualité de l'accueil. La subvention du canton à ces structures ne serait que de 50%, alors que les parents payent une tarification à hauteur de 80% d'une place de crèche. Une façon de maintenir les conditions de travail et de salaire au niveau insatisfaisant que nous connaissons actuellement. Rappelons que les AFJ touchent entre 4 et 8 francs de l'heure par enfant et



travaillent 50 heures par semaine pour un plein temps. Le contrat régissant les conditions de travail minimales des accueillantes familiales ayant un statut de salariée est aujourd'hui annexé à la loi. Il disparaît aussi du projet de loi du Conseil d'Etat. Contrairement aux structures d'accueil collectif, il n'est pas remplacé par une obligation d'appliquer une convention collective de travail pour bénéficier de la subvention cantonale.  **VB**

DES USAGES PROFESSIONNELS QUI SE FONT ATTENDRE

Le personnel des institutions de la petite enfance est actuellement municipalisé ou soumis à une convention collective de travail. Il existe dans ce secteur une CCT pour les institutions subventionnées par la Ville de Genève, une autre pour celles de Lancy et une troisième dite Intercommunale qui couvre une douzaine de communes. Il reste cependant des institutions et des communes qui font de la sous enchère salariale et sociale en refusant de signer une CCT. La publication des usages professionnels par l'Etat est attendue depuis trop longtemps déjà. Ces usages obligeront les institutions récalcitrantes à respecter des conditions de travail en dessous desquelles il serait illégal de descendre. La CCT Ville de Genève doit constituer l'usage, dès lors qu'elle couvre une majorité des salarié-e-s et des institutions du secteur.

En chiffres

6315

C'est le nombre de places en crèches disponibles en 2016.

4000

C'est le nombre de places en crèche supplémentaires nécessaire pour répondre aux besoins.

471

C'est le nombre de places d'accueil familial à la journée en 2016.

72%

C'est le taux non satisfait de demandes en places subventionnées.

AIDE ET SOINS À DOMICILE

La souffrance des soignant-e-s et des aides-pratiques

Le SIT et le SSP dénoncent la surcharge de travail et les dérives managériales au sein de l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile.

Austérité • Quand la volonté de rendre service à la personne rencontre la pression du résultat financier, c'est le choc assuré. Le personnel de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD), confronté au quotidien à cette dure réalité, doit faire face à un taux d'absence record. Alors qu'il avoisine les 6% dans le secteur des soins, en 2016 il atteint les 12%. Pour l'année en cours, certaines équipes atteignent un large 30%. Comment peut en arriver là une institution publique dont les buts sont d'apporter aide et soins à des personnes qui en ont besoin ?

LIEN SOCIAL DÉVALORISÉ

Des aides-pratiques en charge de venir en soutien pour les tâches ménagères au personnel soignant, toutes et tous se doivent de veiller à la sécurité à domicile et au maintien du lien social de personnes en perte d'autonomie pour des raisons de santé physique ou psychique ou de précarité sociale. Leur rôle auprès des proches aidant-e-s est également primordial. Les témoignages concordent tous : travailler dans le secteur de l'aide à domicile, c'est entrer dans l'intimité de la personne. Pas de place à l'improvisation, mais au professionnalisme et à la confiance. Le drame réside dans le fait que toutes les tâches « tech-



niques » sont répertoriées dans un catalogue qui minute les prestations pour en permettre la facturation. Mais pas une seule seconde n'est laissée à la construction et au maintien du lien social, de la relation.

MOYENS INSUFFISANTS

Avec le vieillissement de la population, nous assistons depuis plusieurs années à l'augmentation des besoins : personnes âgées plus nombreuses, et aux besoins plus importants en raison du grand âge. S'y ajoute la précarisation des familles et des personnes âgées, ainsi que de l'agressivité des per-

sonnes en perte d'autonomie. Alors que l'aide et les soins à domicile, plus économiques que le placement en EMS, avaient fait l'objet d'un vote populaire sur une hausse d'impôt (centime additionnel), les moyens alloués aujourd'hui par l'Etat pour répondre à cette hausse des besoins sont insuffisants. En revanche les objectifs de volume de soins fixés dans le contrat de prestations, eux sont à la hausse. Pour rester dans la cible, devenir « efficace » et facturer. La personne en détresse est un-e client-e qu'il s'agit de service envers et contre tout (l'IMAD est soumise à l'obligation d'admettre), mais sans en avoir les moyens.

DÉMOTIVATION ET DÉRIVES MANAGÉRIALES

A entendre celles et ceux qui osent témoigner, la perte de sens au travail et de motivation est abyssale, la relation de confiance avec les bénéficiaires de l'aide à domicile difficile à construire, le sentiment de ne plus bien faire son travail permanent. A cela s'ajoute le stress instauré par les cadences et la charges des tournées, la fatigue engendrée par le manque de repos, l'angoisse de ne plus parvenir à jongler entre vie professionnelle et vie familiale en raison de l'extension et de la flexibilisation des horaires. Quand à cela s'ajoute la pression induite par un style de management qui privilégie le contrôle, la sanction, l'imposition des horaires, l'excès de procédure et la méfiance, le tout couronné par une hiérarchie infantilissante et des systèmes coupés de la réalité du terrain, petit à petit le personnel se casse. Physiquement et psychologiquement. Il est urgent d'entamer une vraie discussion avec les partenaires sociaux sur les causes qui portent atteinte à la santé de celles et ceux qui au quotidien sont là pour aider, soigner, soutenir et participer au retour à l'autonomie, permettant ainsi un maintien à domicile plus pérenne et sécurisant. ♦

Mirella Falco

EMS

Tous-tes ensemble contre les externalisations

Le SIT soutient les grévistes des EMS de Plantamour et de Notre-Dame, et participe activement à la résistance contre les externalisations.

Grève • Avec l'appui du syndicat Unia, le personnel hôtelier des EMS de Notre-Dame et de Plantamour s'est mis en grève pour s'opposer au projet d'externalisation de l'ensemble du service hôtelier. Le SIT a immédiatement apporté son soutien à cette grève, et revendique avec l'ensemble des syndicats représentatifs du secteur l'interdiction des externalisations dans les EMS.

L'externalisation dans les EMS est une tendance lourde contre laquelle le SIT se bat depuis de

nombreuses années. Elle résulte principalement des coupes régulières dans les subventions opérées par la droite et le Conseil d'Etat, coupes qui résultent elles-mêmes de l'assèchement des caisses publiques à coups de baisses d'impôts successives durant ces vingt dernières années.

Dans les EMS de Notre-Dame et de Plantamour, cette tendance risque de se traduire par une augmentation du temps de travail et une réduction de salaire d'au minimum 600 frs par mois, le salaire

passant de 4 029 frs en début de carrière (classe 4 de l'échelle des salaires de l'Etat) à 3 417 frs mensuels (sans progression annuelle). Alors que la Maison de Vessy a accepté la revendication syndicale d'augmenter les salaires du personnel hôtelier par reconnaissance du rôle également social que joue le personnel de maison auprès des pensionnaires, les EMS de Notre-Dame et de Plantamour font tout le contraire, sans se soucier au passage de la dégradation des prestations que cette externalisation impliquerait.

Et pour cause, derrière ce projet d'externalisation se trouve une association patronale dissidente du secteur, l'AGEMS, résolument décidée à mettre en œuvre avec zèle les politiques d'austérité, quitte à siphonner la CCT du secteur.

Lenjeu est donc de taille, et la balle est dans le camp du Conseil d'Etat, Mauro Poggia *in primis* : au pouvoir politique de mettre un frein à cette tendance, comme le lui demande une résolution urgente adoptée par le Grand Conseil, et comme l'exige l'assemblée du personnel de tous les EMS, réunie le 16 novembre par l'ensemble des syndicats du secteur. ♦

Sandra Froidevaux



CONSTRUCTION

Les maçons ont manifesté pour 150 francs par mois

Plusieurs milliers de maçons ont manifesté en octobre pour réclamer des augmentations de salaire. A Genève, ils réclament aussi la limitation du travail temporaire.

Mobilisation • A Genève, 400 maçons genevois se sont réunis le 19 octobre dernier à l'aube devant l'horloge fleurie en assemblée générale, alors qu'à Lausanne et à Olten, ils étaient respectivement 3 000 et 2 500 à manifester dans les rues le 21 octobre. Plusieurs actions, un objectif : protester contre le refus des patrons de leur accorder une augmentation de salaire digne de ce nom pour l'année 2018 alors que leurs salaires n'ont pas bougé depuis trois ans.

AUGMENTATION DE SALAIRE ET LIMITATION DU TRAVAIL TEMPORAIRE

Le secteur de la construction est en plein essor, le coût de la vie augmente année après année en raison notamment des primes de l'assurance maladie qui prennent l'ascenseur, mais les salaires, eux, sont gelés depuis trois ans maintenant. Pour les travailleurs du bout du lac, la pilule est particulièrement difficile à avaler. Elle l'est d'autant plus difficile que le patronat

a développé ces dernières années de nouvelles politiques d'engagement telle que la généralisation des contrats de missions temporaires qui exerce une pression insoutenable sur les salaires et précarise fortement les conditions de travail. Cette question avait déjà fait l'objet d'un bras de fer avec le patronat l'année dernière qui avait nécessité l'intervention du Conseil d'Etat. Malheureusement sans grand succès, puisque la solution tranchée par le magistrat en charge du dossier, Pierre

Maudet, ne permet pas de limiter les abus. Au contraire, il inscrit dans un règlement la possibilité d'utiliser 40 % de travailleurs temporaires sur les marchés publics. Beaucoup trop pour les syndicats et pas assez pour les agences de placement, qui ont fait recours contre ce règlement.

DES REVENDICATIONS LÉGITIMES

Au terme de leur assemblée générale du 19 octobre, les 400 délégués genevois ont voté une résolution demandant à la société suisse des entrepreneurs (SSE) et au groupement genevois d'entreprises (GGE) qu'une prime mensuelle de participation à leur prime maladie de 150 frs soit accordée à chaque travailleur du secteur de la construction et que le recours à la main d'œuvre temporaire sur les chantiers, aussi bien publics que privés, soit limité à 10 %. Ces revendications sur le plan local trouvent parfaitement leur sens dans la mesure où il existe à Genève une convention collective de travail qui permet aux syndicats et aux travailleurs d'agir sur d'autres thématiques que celles discutées au niveau national, comme le travail temporaire et les abus qui en découlent par exemple.

PATRONAT INFLEXIBLE

Saisis de ces revendications et d'une demande formelle des syndicats SIT, Syna et Unia d'ouvrir des négociations, les représentants patronaux n'ont pas tardé dans leur réponse. Dans un mail sibyllin daté du 10 novembre aux représentants syndicaux, ils ont refusé catégoriquement de participer à des négociations à Genève considérant qu'il était inopportun d'entamer des discussions en marge de celles entamées au niveau national. En substance, les travailleurs de la construction à Genève peuvent continuer à trimmer dans des conditions qui se péjorent chaque année un peu plus. Tant que des discussions se mènent au niveau national, le leitmotiv des patrons est invariablement le même : circulez y a rien à voir ! Cette attitude est inacceptable et démontre que le partenariat social dont se gargarise régulièrement le patronat est devenu pour lui un simple outil de communication. Le SIT en prend acte et déterminera avec les autres syndicats de la branche et les travailleurs de la construction les suites qu'il convient de donner à cette fin de non-recevoir particulièrement choquante en cette période où les abus et les scandales se multiplient sur les chantiers. ♦

Thierry Horner

LICENCIEMENT

Quelle protection en cas d'incapacité de travail ?

L'employeur peut-il licencier pendant une incapacité de travail ? La réponse de Nora Lehotsky, secrétaire syndicale juriste du SIT.

Vos droits • Le-la travailleur-euse se retrouve parfois en incapacité de travail ou avec des obligations qui le-la contraignent à ne pas se rendre au travail (service militaire, civil etc.). Se pose alors la question de savoir si l'employeur peut licencier le-la travailleur-euse pendant son absence.

PÉRIODES DE PROTECTION

L'article 336c du Code des Obligations (CO) règle cette question. Cette disposition distingue quatre périodes, pendant lesquelles l'employeur ne peut pas résilier le contrat de travail :

1. Service militaire ou de protection civile obligatoire de plus de 11 jours

Dans un tel cas de figure, l'employeur ne peut pas licencier le travailleur pendant les quatre semaines avant et après le service.

2. Service d'aide à l'étranger

Un licenciement est exclu aussi longtemps que dure le service.

3. Grossesse

L'employeur ne peut licencier une femme enceinte pendant toute la grossesse et au cours des 16 semaines qui suivent l'accouchement.

4. Maladie et/ou accident

Le CO prévoit une période de



protection différente selon la durée des rapports de travail. Ainsi, l'employeur ne peut licencier le-la travailleur-euse pendant les 30 premiers jours d'une incapacité totale ou partielle de travail résultant d'une maladie ou d'un accident dont le travailleur est victime sans sa faute. Cette période est de 90 jours de la deuxième à la cinquième année de service, et de 180 jours à partir de la sixième année de service. Si un-e travailleur-euse est licencié-e durant l'une de ces période de protection, le licenciement est considéré comme nul et non avenue.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Des périodes de protection plus longues peuvent être prévues par une convention collective de travail (CCT) lorsqu'il en existe une dans le secteur concerné.

A titre d'exemple, la CCT du secteur principal de la construction (Gros-œuvre) prévoit que l'employeur ne peut pas licencier le travailleur aussi longtemps que celui-ci perçoit des indemnités journalières de l'assurance maladie ou accident. Ceci veut dire qu'un salarié peut être protégé contre un licenciement pendant environ deux ans, ce qui est beaucoup plus favorable aux

travailleurs que la réglementation du CO.

Il est donc conseillé aux travailleurs-euses de prendre contact avec le SIT afin de connaître exactement la durée de leur période de protection en cas de maladie ou d'accident.

LICENCIEMENT AVANT UNE PÉRIODE DE PROTECTION

Qu'en est-il pour un-e travailleur-euse qui se retrouve en incapacité de travail après avoir été licencié-e ?

Dans ce cas, le CO prévoit que le délai de congé est suspendu aussi longtemps que dure la période de protection, et ne recommence à courir qu'ensuite.

Par exemple, si un-e travailleur-euse, qui se trouve dans sa troisième année de service, est licencié-e, puis est victime d'un accident avant la fin de son délai de congé, son délai de congé est prolongé autant que dure l'incapacité, mais au maximum de 90 jours, auquel il convient d'ajouter le reste du délai de congé qui lui reste encore à accomplir.

Les rapports de travail peuvent ainsi se prolonger de plusieurs mois selon la durée de l'incapacité. Il est important de noter que le-la travailleur-euse doit impérativement proposer ses services à son employeur à la fin de sa période d'incapacité pour finir son délai de congé.

Ces périodes de protection ne s'appliquent qu'en cas de licenciement et non en cas de démission par le-la travailleur-euse. Ce-tte dernier-ères peut ainsi démissionner durant une incapacité de travail sans que cela n'ait d'effet ni sur la validité de sa démission ni sur la durée du délai de congé. ♦

Nora Lehotsky

CHÔMAGE

Démission pour raison de santé : attention aux conséquences

Il est possible de démissionner pour raison de santé sans être pénalisé-e par la loi sur le chômage, mais à certaines conditions seulement.

Nouvelle règle • Le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) a introduit en septembre 2017 une nouvelle règle concernant les démissions pour raison de santé. Désormais, la personne qui démissionne avec effet immédiat sur conseil de son médecin sans avoir respecté le préavis ou sans réclamer le versement du salaire par l'employeur sera passible d'une suspension pour «être au chômage par sa propre faute».

Il est des fois où les conditions de travail rendent malade, que ce soit le climat délétère au travail, ou

encore la pénibilité du travail qui porte insidieusement atteinte à la santé. Dans ces cas, si un médecin qui vous a suivi-e durant un certain temps atteste du fait que c'est le travail qui vous a rendu malade et qu'il est nécessaire que vous le quittiez, la loi sur l'assurance-chômage reconnaît la nécessité de démissionner sans que la caisse de chômage ne soit forcée de prononcer une sanction.

Dans ces cas, la-le médecin traitant conseille souvent de démissionner «le plus rapidement pos-

sible» tant la situation est intenable. La tentation est alors grande de quitter le travail sur-le-champ sans respecter le délai de congé. Depuis septembre 2017, le Seco a durci les règles en matière de pénalités des personnes s'inscrivant au chômage. Si une personne démissionne avec effet immédiat sur conseil de son médecin, la caisse de chômage devra prononcer une pénalité dont la durée dépendra du délai de congé normalement prévu.

Il est vrai que rien ne justifie d'offrir le préavis à un patron qui prescrit des conditions de travail tellement mauvaises qu'elles rendent les gens malades. Dans tous les cas, si vous êtes dans une situation qui vous pousse à vouloir quitter votre travail et vous inscrire au chômage, consultez votre syndicat ou votre caisse de chômage avant de prendre cette décision pour essayer d'éviter de mauvaises surprises lors de votre inscription au chômage. ♦

Thomas Graff

SECOND-ŒUVRE

« Ils ont les moyens de payer, mais gardent tout pour eux ! »



A l'occasion des négociations de la CCT du Second-œuvre, Mentor Limani, peintre et militant du SIT, témoigne des conditions de travail dans le secteur.

Interview • Les négociations pour une nouvelle convention romande dans le secteur du Second-œuvre avancent, mais le risque est grand qu'en 2018, les ouvriers n'obtiennent pas de revalorisation salariale. Mentor Limani, peintre et militant SIT, a vu grandir les pressions qui s'exercent dans sa branche et livre un témoignage accablant.

Mentor, quel a été ton parcours à Genève ?

Je suis arrivé à Genève en 2006. J'ai été saisonnier durant une année comme éboueur pour la voirie de Rolle et j'ai fait quelques travaux à gauche à droite. Puis j'ai commencé dans la peinture il y a 10 ans et je n'ai plus changé de métier. D'abord au

noir, puis mon patron m'a déclaré. C'est un travail difficile, physique.

Et pourquoi es-tu devenu militant au SIT ?

Je suis arrivé au syndicat en 2010. Devenir militant m'a permis de me rendre compte que, comme tout le monde, j'ai des droits. J'ai appris beaucoup sur ceux-ci.

Quelles sont les principales problématiques dans le secteur du Second-œuvre selon toi aujourd'hui ?

Il y en a beaucoup. Nous travaillons dur, mais nos patrons s'en moquent. La pression est de plus en plus grande, et même si tu rapportes

10 000 francs par jour à ton employeur, il n'est jamais satisfait. On m'a souvent dit « si tu n'es pas content, je prends quelqu'un au noir, il me coûtera moins cher ». Nous ne pouvons plus rien refuser à nos patrons, ce d'autant plus quand on est dans une situation précaire. Si on nous dit de rester jusqu'à 18h ou 19h, nous n'avons pas le choix. Je suis même tombé malade parce qu'on me mettait trop sous pression. Aujourd'hui je m'inquiète parce que je deviens plus cher et qu'il n'est pas facile de trouver un poste fixe.


Du point de vue du contrôle du travail non déclaré, la nouvelle CCT devrait prévoir de bonnes avancées, et notamment l'obligation pour le patron de déclarer ses employés à la retraite anticipée ou de leur donner un contrat de travail écrit avant la prise d'emploi.

C'est une bonne chose, aujourd'hui, très peu d'entreprises déclarent leurs employés et les patrons trichent très régulièrement lors des contrôles.

La nouvelle convention devrait également contenir une limitation des travailleurs de classe C au prorata des travailleurs qualifiés de classe A. Cela répond-il à un problème que tu observes ?

Oui, beaucoup de patrons profitent aujourd'hui du manque de réglementation et font travailler des manœuvres sous-payés comme des spécialistes. J'ai eu le problème avec l'un de mes anciens employeurs qui m'avait annoncé en classe A pour que je puisse réaliser certaines activités de spécialiste, mais sans réajuster mon salaire. Je ne l'avais appris que quelques mois plus tard. Au total, j'ai mis 9 ans pour passer de la classe B à la classe A, et enfin obtenir un salaire correct et conforme à la CCT.

Lors des dernières négociations le patronat s'est montré intraitable sur la question de l'augmentation salariale pour 2018. La dernière proposition qui devra être présentée devant les travailleurs n'inclut aucune revalorisation salariale pour 2018 mais l'indexation des salaires à l'indice des prix à la consommation. Les patrons ont également dû abandonner leur velléité de plafonner les salaires. Qu'en penses-tu ?

L'indexation semble juste, normale. Pour les augmentations, les patrons ont les moyens de payer mais gardent tout pour eux. Le travail que nous réalisons est toujours le même, tous les prix augmentent, comme les primes d'assurance maladie et nous n'avons rien. C'est pourquoi il est impératif que chacun d'entre nous se mobilise pour créer un meilleur rapport de force. 

Propos recueillis par Camille Layat

CONFÉRENCE DE BRANCHE LE 18 NOVEMBRE

Les ouvriers du Second-œuvre seront invités à prendre position sur ces dernières négociations et à partager leurs expériences avec leurs collègues d'autres entreprises et d'autres cantons lors de la prochaine conférence professionnelle, le samedi 18 novembre à Lausanne.

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SA SÉANCE D'OCTOBRE LE COMITÉ SIT A :

- ♦ discuté des suites de la mobilisation dans le secteur du gros œuvre
- ♦ été informé de la signature d'une CCT commerce de détail par la Société des employé-e-s de commerce (SEC) et a discuté des conséquences, notamment au niveau de la CGAS
- ♦ fait le bilan d'association du SIT avec l'USS pour ces 3 dernières années et a déterminé le mandat pour la suite des rapports entre le SIT et l'USS
- ♦ discuté des projets de loi déposés par le Conseil d'Etat sur la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève et sur la politique salariale de l'Etat et du secteur subventionné
- ♦ ratifié la proposition et les

éléments adoptés par le secrétariat concernant la réorganisation de ce dernier

- ♦ été informé de la mise à jour des cotisations des membres

LE COMITÉ CGAS D'OCTOBRE A :

- ♦ fait un point de situation sur le Projet fiscal 17 (PF17)
- ♦ discuté des enjeux dans le domaine des retraites suite au NON populaire à PV 2020, en septembre dernier,
- ♦ parlé de la situation de la SEC, membre de la CGAS, et de la signature par la SEC Suisse d'une CCT pour le commerce de détail

INITIATIVE CANTONALE « Sauvegarder les rentes en créant du logement »

Signez et faites signer l'initiative lancée par le Cartel intersyndical et l'ASLOCA visant à préserver les retraites du personnel affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) en transférant des terrains constructibles à cette dernière afin qu'elle y construise du logement abordable pour tous-tes.

**Participez à la récolte de signatures
samedi 2 décembre
à l'occasion de la Course de l'Escalade
(renseignement et inscription
auprès de zdema@sit-syndicat.ch)**

Téléchargez l'initiative sur sit-syndicat.ch et renvoyez-là au plus tard le 23 décembre 2017.



Metro Boulot Kino

Projections
et discussions
sur le thème
du travail

www.metroboulotkino.ch

metroboulotkino@gmail.com

PROJECTIONS :

**FONCTION
CINEMA**

MAISON DES ARTS DU GRÜTLI
16, rue du Général Dufour,
1211 Genève 11

Mardi 12 Décembre 2017 à 19 h

Travailleuses

De CATHERINE EGLOFFE et LINGJIE WANG /
Documentaire, 2014 (1h 11min)

Des travailleuses du textile parlent de la représentation de leur travail pendant que six filmeurs dans cinq pays les regardent. Qui sont-elles ? Pourquoi font-elles ce métier ? Ce qui importe d'abord, c'est la manière dont chacune se voit, se pense. Les femmes parlent de leurs désirs, de leur besoin d'indépendance, pour le reste, elles décrivent leur vie au travail, les difficultés, la dureté, la nécessité de travailler, les envies, les regrets...

DISCUSSION : avec un représentant de Public Eye.

Mardi 30 Janvier 2018 à 19 h

7 minutes

De MICHELE PLACIDO / Fiction, Italie, 2016 (88min)

À Yssingeaux (France), en 2012, une dizaine d'ouvrières sont appelées à se décider sur l'avenir de leur fabrique, qui vient d'être cédée à une multinationale du textile. Afin de conserver leur emploi, elles doivent renoncer à sept minutes (sur les quinze normalement accordées) de pause déjeuner tous les jours : la décision est soumise au vote. Le réalisateur Michele Placido adapte cette histoire vraie qui s'est déroulée à Latina (Italie) et offre, avec 7 minutes un portrait passionné de onze femmes sous la contrainte.

DISCUSSION : avec Danièle Linhart, sociologue.



OPERATION PAPYRUS

Régularisation des travailleuses et travailleurs sans-papiers

L'opération Papyrus permet de régulariser les personnes sans-papiers qui travaillent et sont intégrées à Genève. Vous êtes membre du SIT ou vous avez déjà un dossier « sans-papiers » auprès de notre syndicat ? Vous pensez être concerné-e par l'opération Papyrus ? Vous avez des questions ?

Le SIT, fort de son engagement historique pour la défense des travailleuses et travailleurs sans statut légal et de sa longue expérience sur la question, peut répondre à toutes vos questions et vous donner toutes les explications nécessaires.

- Quels sont les critères exacts à remplir ?
- Quels documents devez-vous fournir pour constituer votre dossier ?
- Comment déposer une demande ?
- Quelle est la procédure à suivre ?

Permanences d'information et de constitutions des dossiers

- **Lundi de 14 h à 20 h**
(rez-de-chaussée)
- **Jeudi de 14 h à 17 h**
(3^e étage)
- **Vendredi de 9 h à 12 h**
(4^e étage)

Ne prenez aucun risque inutile et renseignez-vous bien auprès du SIT qui vous conseillera et vous soutiendra tout au long du processus de régularisation.

• 16, rue des Chaudronniers • cp 3287, 1211 Genève 3 • t + 41 22 818 03 00 • f + 41 22 818 03 99 • sit@sit-syndicat.ch • sit-syndicat.ch

POUR DÉFENDRE L'EMPLOI ET UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE À GENÈVE Manifestation de soutien aux travailleuses-euses en lutte d'ABB Sécheron

Samedi 25 novembre, dès 14h
Place des 22 Cantons

3^e ASSISES DES RETRAITES samedi 9 décembre 2017 de 9 h à 18 h à Olten SeminarInsel, Konradstr. 30

Après le refus de PV2020, comment poursuivre la lutte contre les projets de démantèlement de nos retraites ? Quelles propositions alternatives pour réformer ces dernières dans l'intérêt des travailleuses-euses ?

Afin de clore sa campagne, le comité référendaire « Non à la hausse de l'âge de la retraite, Non à la baisse des rentes » ouvre le débat sur l'avenir en organisant ces 3^e Assises des retraites.

Intéressé-e-s ? Inscrivez-vous auprès de
sgaspar-rivoalan@sit-syndicat.ch



ASSEMBLÉE

Du personnel de l'Etat et du
secteur subventionné

MARDI 28 NOVEMBRE, 20 H
SALLE DU MÔLE

Caisse de pension,
projet SCORE, coupes
budgétaires,
venez prendre connaissance
des réponses du Conseil
d'Etat aux revendications
du personnel et décider de la
suite de la mobilisation

(préavis de débrayage
pour le 4 décembre)



INITIATIVE « 99% », POUR PLUS DE JUSTICE FISCALE ?

L'initiative « 99% »,
lancée par les Jeunesses
Socialistes, propose de
taxer plus fortement les
revenus du capital.

Afin de présenter cette
initiative, que le SIT
soutient, et de débattre
des enjeux, le SIT
organise un
APÉRO-DÉBAT
JEUDI 7 DÉCEMBRE
DE 18 H À 20 H

Grande salle du SIT
avec la participation de
Thomas Bruchez,
membre des Jeunesses
Socialistes genevoises
et du comité d'initiative

Inscription par mail
ou au 022 818 03 00

Même combat

D'un côté l'explosion du travail temporaire, qui atteint des taux injustifiables et inacceptables sur certains chantiers, et externalisation d'un service entier de l'autre, avec à la clef des salaires plus bas d'au minimum 600 frs par mois. Des cahiers de commandes et des bénéfices substantiels d'un côté, boom des besoins et subventions étatiques de l'autre. Dans deux secteurs, la construction d'un côté et les EMS de l'autre, qui n'ont a priori pas grand-chose en commun en matière de structuration et de conditions de travail, voilà que certaines pratiques patronales se rejoignent dans une même pratique : le siphonage de la CCT du secteur.

Assemblée et manifestation d'un côté, grève et rassemblement de l'autre. Ce mois d'octobre, la rue était aux maçons et au personnel hôtelier des EMS de Notre-Dame et Plantamour, dans un même combat. ◆

Davide De Filippo
Photos : SIT, Eric Roset, Demir Sönmez



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

SIT INFO
CP 3287
1211 GENÈVE 3

Edition : syndicat SIT
Rédaction : Davide De Filippo
Mise en page : Schönborn Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Martine Bagnoud, Valérie Buchs, Marlene Carvalhosa Barbosa, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Sandra Froidevaux, Jesús Gomez, Thierry Horner, Camille Layat, Maimouna Mayoraz, présidence du SIT, Sylvain Tarrit, Georges Tissot, Françoise Weber.

Impression

Edition : Ediprim SA, Bienne
Tirage : 11500 exemplaires
Paraît 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.